

MARLY-SOUS-ISSY

Ils réclament des éoliennes à plus de 1 000 mètres des maisons



Plus de 200 personnes assistent à l'incroyable pique-nique et écoutent l'intervention des présidents. Photo JSL/Michel REVENIAUD

Quatre associations locales anti-éoliennes ont organisé un pique-nique géant au château du Pont de Vaux pour informer la population sur les projets éoliens dans la région. L'occasion de faire le point sur leurs différentes actions.

Vendredi soir, Louis Hubert, propriétaire du château du Pont de Vaux depuis 2011, a accueilli ses 200 hôtes anti-éolien sur l'esplanade de sa bâtisse avant de présenter les intervenants. Le président de Sauvegarde Sud Morvan, Louis Landrot, a fait une présentation rapide des quatre associations anti-éoliennes (*lire par ailleurs*). Elles sont unies autour du bien-être des riverains et de la défense de l'environnement dans le Sud-Morvan.

Un sondage accable les projets

Elles luttent contre quatre projets éoliens : "Tersainy" qui concerne les communes de Ternant, Saint-Seine, Tazilly, Cressy-sur-Somme et Marly-sous-Issy, piloté par TotalEnergies (qui a racheté Global Wind Power) et par l'énergéticien allemand RWE (qui a racheté Nordex-France) ; Marly-sous-Issy, piloté par Voltalia ; "Marcelly", qui concerne la commune de Grury, piloté par TotalEnergies ; et enfin Montmort, piloté par l'allemand Windstrom.

RÉACTION

Hanke Joosen, Le Douai à Marly-sous-Issy

« J'ai acheté une maison en 2008 pour en faire une résidence secondaire. J'ai acheté ici pour la beauté du paysage, la tranquillité, le calme et le silence. Il n'y avait pas de projet éolien. Une fois que j'ai eu acheté la maison, on a appris qu'un projet éolien allait voir le jour, en voyant les panneaux "Non aux éoliennes". L'installation d'une éolienne doit se faire à 500 m de ma maison. J'ai demandé si les éoliennes n'étaient pas dangereuses pour la santé à Monsieur le maire. Il n'était pas très content de la question et nous n'avons pas eu de réponse... D'autres résidents secondaires ont posé des questions pertinentes. Il leur a été répondu que la municipalité ne tenait pas compte des rési-



Hanke Joosen. Photo JSL/M. R.

dents secondaires, que seules les résidences principales pouvaient dire quelque chose. Les résidents ont dit qu'ils avaient investi pas mal d'argent. Il n'y a pas eu de suite. L'implantation d'une éolienne à 500 m risque de causer des problèmes de santé pour nos enfants, des problèmes sonores et la perte de la valeur de ma maison si je veux la vendre. »

Le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine (Crecep) dont les quatre associations sont adhérentes (*lire par ailleurs*), a réalisé un sondage d'opinion sur les éoliennes, à l'initiative de Nature et Paysage en Sud-Morvan (NPSM) et Sauvegarde en Sud-Morvan (SSM). Le sondage, réalisé par la société Opinionway, auprès d'un échantillon de 1 200 personnes de Bourgogne Franche-Comté, montre que les habitants sont majoritairement opposés aux éoliennes dans les couloirs de migration des espèces protégées. Il montre aussi que 94 % des personnes interrogées souhaitent que la distance des éoliennes (200 m) soit au moins à 1 000 m des habitations.

Des maires interpellés

Les associations ont écrit aux maires des communes concernées pour leur envoyer les résultats du sondage Opinionway et leur demander qu'ils refusent tout projet contenant des éoliennes à moins de 1 000 m des habitations. Elles demandent aussi l'organisation de débats contradictoires entre les promoteurs et leurs associations afin que les habitants et les conseillers municipaux bénéficient d'une information complète.

Dans une lettre envoyée récemment au maire de Cressy-sur-Somme, SSM et NPSM l'interrogent sur

la légalité de « mesures compensatoires » proposées par les promoteurs, dont le maire a parlé lors du conseil municipal du 12 juillet dernier. Elles lui reprochent d'organiser avec les promoteurs des réunions clandestines qu'elles estiment illégales car les informations sur la tenue de ces réunions et leurs comptes rendus seraient cachées au public (*lire par ailleurs la réaction du maire*).

“ On nous demande de financer une production électrique inutile et superflue. ”

Olivier Dubar, président de l'association Vent du Sud-Morvan

Anne-Laure Michon, pour Nature et Paysage en Sud-Morvan (NPSM), souligne une évolution de l'opinion publique avec une opposition de plus en plus présente sur la scène nationale, régionale et dans les débats politiques. Lors des élections régionales, le sujet éolien a largement été débattu. Des articles se multiplient pour dénoncer l'inéptie de l'éolien sur certains territoires. « Nous avons la certitude que nous allons assister à une multiplication des projets éoliens dans notre région, répondant aux objectifs du développement des énergies renouvelables imposées aux préfets. Mais nous avons également la conviction

que seuls les territoires où il y aura de la résistance seront épargnés. De chacun de nous dépend cette mobilisation. Il y a une absence d'information des habitants et des conseils municipaux, les promoteurs agissant dans le secret. Le Sud-Morvan a une richesse de paysages reconnue et une biodiversité exceptionnelle qui ne sont pas prises en compte par les promoteurs. La quasi-totalité des habitants du Sud-Morvan souhaite que la distance minimale entre les habitations et les éoliennes soit d'au moins 1 000 m », assure-elle.

Olivier Dubar s'est, lui, penché sur la partie financière des projets éoliens, précisant que « les Français ont payé des impôts pour financer la production d'électricité futuriste, abondante, pilotable et rentable et qu'aujourd'hui, on nous demande de financer une production électrique inutile et superflue, une idéologie. Il faut dire non ».

Objectif : éloigner les éoliennes des maisons

A l'issue des interventions, l'ensemble des invités s'est regroupé par secteur éolien pour échanger et voir ce que chacun pouvait faire à son niveau pour rencontrer les maires et les promoteurs et influencer sur les constructions des éoliennes à plus de 1 000 m des habitations. Plusieurs idées ont vu le jour et sont à finaliser pour limiter le nombre d'éoliennes où faire annuler certains projets un peu trop importants ou mal situés pour l'environnement.

Une fois les réunions terminées, le pique-nique a pris place, chacun ayant apporté des mets à partager.

Michel REVENIAUD (CLP)

LES ASSOCIATIONS

- **Sauvegarde Sud Morvan (SSM)**, créée fin 2015 par un groupe de Luzycois, piloté par Hervé de Chessé durant cinq ans en réaction à des projets d'environ 80 éoliennes de 180 m.

- **Nature et Paysage en Sud Morvan (NPSM)**, créée par Anne-Laure Michon et des habitants de Marly et Tazilly.

- **Sauvegarde Nature et Patrimoine de Grury**, créée en 2020 suite à un projet de Total-Energies, présidée par Maurice Milleret.

- **Association Vent du Sud-Morvan** qui se bat depuis 10 ans contre les projets de Montmort, présidée par Olivier Dubar.

RÉACTION



Photo d'archives JSL/Isabelle AUXOUX

Jean-Pierre Raoulo, maire de Cressy-sur-Somme

« Il n'y a rien d'illégal dans les réunions que nous avons eu avec les promoteurs qui proposent des mesures compensatoires aux communes vis-à-vis de l'amélioration du cadre de vie, des mesures environnementales et l'amélioration de la biodiversité. Il n'y a rien de caché puisqu'à chaque réunion du conseil municipal, j'ai parlé du contenu de ces réunions et des décisions prises. Le conseil municipal est légitime pour réfléchir sur ces questions et prendre des décisions. Tout le monde peut assister aux réunions du conseil et un compte rendu est affiché. Pour moi, il n'y a rien d'illégal dans ce que la municipalité a fait. »

Un appel aux dons pour s'opposer à l'expansion des éoliennes

Depuis 2011, les quatre associations font partie d'un collectif de Bourgogne Franche-Comté regroupant 213 associations et 166 entreprises : le Crecep (Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine), Olivier Dubar et Louis Landrot, présidents d'associations locales, en sont les administrateurs. Le Crecep s'oppose au développement du Sdradet (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui ne tiendrait selon eux pas suffisamment compte de l'environnement. Il lance un appel aux dons pour poursuivre ses actions judiciaires, de terrain et de sensibilisation contre le Sdradet.

crecep.org/www.cohesion-territoires.gouv.fr

